

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 juin 2019 s'est réuni le lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VALAY Laurence, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à LABARDIN Philippe, de CARBONNET Serge à BENQUET Daniel, de COUZINEAU Patrick à DUBOURG Jean-Luc, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

D.30

Création d'un monument en la mémoire des Libérateurs de la Ville de Marmande en août 1944

La municipalité de Marmande en accord avec le Comité d'entente des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Marmandais a décidé la création d'un monument pour la Ville en la mémoire de ses Libérateurs le 21 Août 1944.

Une stèle de pierre sera réalisée et mise en place dans la pelouse devant les grilles du Jardin des Senteurs place de la Mairie.

Considérant que la municipalité souhaite honorer ses Libérateurs, il est soumis la mise en place de cette stèle du souvenir

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide la mise en place d'une stèle en la mémoire des Libérateurs de la Ville le 21 août 1944, devant les grilles du Jardin des Senteurs place de la Mairie.

Précise que l'édification de cette stèle étant soumise à des règles d'urbanisme, une demande préalable a été déposée au Nom de la Commune auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.

Précise

M. Jean Christophe DALLA SANTA, élu en charge des anciens combattants, sera autorisé à signer tous les documents de demandes d'autorisation nécessaires à la bonne réalisation de ce dossier.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

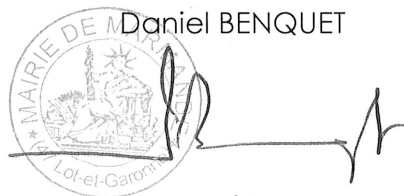
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 18 juin 2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24 juin 2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24 juin 2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET

